

## COMPOSITION DU CA EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le CA est actuellement composé d'onze administrateurs dont l'organisation est membre de l'ACQ (six camps de vacances et cinq camps de jour) et quatre d'entre eux occupent un poste d'officier (président, vice-président, secrétaire et trésorier). Un représentant invité issu des camps municipaux participe également à titre d'observateur (prendre note que le représentant des camps municipaux deviendra un administrateur dès 2021).

### PORTRAIT ACTUEL

COLLÈGES ÉLECTORAUX	À MI-MANDAT	EN ÉLECTION
Camps de vacances / Camps familiaux (CV)	3	3
Camps de jour (CJ)	2	3
Camps municipaux	0	1

### STATUTS EN VUE DES ÉLECTIONS À L'AGA 2021

COLLÈGES ÉLECTORAUX	ADMINISTRATEURS	ÉTAT DE SA SITUATION	STATUTS
CV	<b>THOMAS LEPAGE-GOUIN</b> (Président)	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CV	<b>SHAUNA JOYCE</b> (Vice-présidente)	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CV	<b>YANNICK GODIN</b> (Secrétaire)	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 3 <sup>IÈME</sup> MANDAT	À MI-MANDAT
CV	<b>GABRIEL BIGAOUETTE</b> (Trésorier)	TERMINE SON 2 <sup>IÈME</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CV	<b>MARIE-ÈVE PICHETTE</b>	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 2 <sup>IÈME</sup> MANDAT	À MI-MANDAT
CV	<b>MARILYSE RICHARD-ROBERT</b>	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	À MI-MANDAT
CJ	<b>OLIVIER LAUZON</b>	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CJ	<b>SAMUEL MATTE-THIBAUT</b>	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 2 <sup>IÈME</sup> MANDAT	À MI-MANDAT
CJ	<b>JENNIFER PELLETIER</b>	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CJ	<b>ALEXANDRA SAVARD-WILHELMY</b>	TERMINE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	EN ÉLECTION
CJ	<b>FRÉDÉRIC LANOUE</b>	ENTAME LA 2 <sup>IÈME</sup> ANNÉE DE SON 1 <sup>ER</sup> MANDAT	À MI-MANDAT
CM	<b>STÉPHANIE GILBERT</b>	TERMINE SON MANDAT À TITRE DE REPRÉSENTANTE	EN ÉLECTION

NOTE. Tel qu'adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2021, en prévision de la refonte de la composition du CA rendue nécessaire par le code de gouvernance du ministère de l'éducation, le mandat d'un des administrateurs de chacun des collèges électoraux (camps de vacances/familiaux, camps de jour et camps municipaux) sera d'une durée d'un an exceptionnellement.